

le républicain du coin

Lettre trimestrielle d'information publiée par l'Adfe - BP 1526 L-1015 Luxembourg

Editorial

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la lecture de ce premier numéro du *Républicain du Coin*. Cette nouvelle publication, éditée par l'Adfe-Luxembourg, paraîtra quatre fois par an.

L'Adfe rassemble les Français établis à l'étranger qui partagent les idéaux de solidarité et de justice sociale, croient aux valeurs de la Gauche, et défendent le pluralisme et la démocratie. Mais nous n'avons pas le fétichisme des mots. Ce qui nous anime et nous rassemble, à un moment où domine la morosité et les difficultés, c'est la conviction que notre avenir n'est pas nécessairement grisâtre, qu'il dépend de nous, de vous, de contribuer à lui donner des couleurs plus vives.

En publiant ce journal, nous souhaitons tout d'abord donner aux Français et Françaises établis au Grand-Duché quelques informations utiles pour la vie de tous les jours. Ainsi, dans ce numéro, nous rappelons quels sont nos droits de citoyens français au Grand-Duché; les anciens et les nouveaux depuis l'avènement de l'Union européenne. Sans prétendre servir de guide culturel ou gastronomique, nous indiquerons régulièrement le calendrier des spectacles régionaux portés à notre attention et signalerons les bonnes tables qui nous ont réchauffé le corps et le coeur. Nous souhaitons également que cette lettre d'information puisse contribuer à une réflexion, détachée des polémiques de l'actualité, sur des questions de société qui méritent

notre attention de citoyen. Dans ce premier numéro, nous présentons un point de vue sur la maladie de la vache folle et sur les leçons qu'il convient d'en tirer.

Nous évoquerons souvent les questions européennes dans le *Républicain du Coin*. Les gouvernements des Etats membres débattent actuellement d'une réforme des traités qui déterminera l'avenir de la construction européenne.

Nous sommes partisans d'un renforcement des compétences politiques et sociales de l'Europe. Nous avons la conviction que suffisamment de valeurs communes rassemblent les citoyens européens pour atteindre cet objectif.

Mais en raison de la crise de l'emploi, les opinions publiques sont aujourd'hui inquiètes et réservées à l'égard de l'Europe. Les gouvernements sont timorés et n'osent s'engager à la réalisation d'une grande ambition. L'avenir de l'Europe est incertain; les tendances au repli, à l'acceptation du déclin, coexistent avec la volonté de sortir par le haut d'une passe difficile. Nous en reparlerons dans nos prochains numéros, tout en conservant un équilibre rédactionnel entre les informations pratiques, culturelles et la réflexion politique.

Nous espérons qu'au fil du temps le *Républicain du Coin* deviendra un organe de communication entre les Français isolés qui vivent au Grand-Duché. N'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits, critiques et observations pour en rendre la lecture plus attrayante.

Adfe, BP-1526
L-1015 Luxembourg

Disparition de Jean Danis



Jean Danis, Président d'honneur de l'Adfe-Luxembourg, est décédé dans la matinée du dimanche 21 juillet 1996.

Etabli au Grand-Duché depuis 1954, Jean avait été Secrétaire pour le Secteur charbon au Bureau de Liaison de la CISL, puis responsable de l'information syndicale à la CECA, ensuite chargé des relations professionnelles paritaires au plan européen avant de devenir chef du secrétariat du comité consultatif de la CECA (fonction qu'il exercera pendant dix ans jusqu'à sa retraite en 1985).

Inlassable défenseur des droits de l'Homme, militant syndicaliste et socialiste, Jean Danis a joué un rôle moteur pour l'essor de l'Association Démocratique des Français à l'Etranger à Luxembourg dont il a assumé la présidence plusieurs années. Il a défendu ses couleurs lors des élections au Conseil Supérieur des Français de l'Etranger en 1985, 1988 et 1991.

Au-delà des engagements politiques ou syndicaux, Jean Danis était apprécié pour sa gentillesse, son dévouement et son humanisme par tous ceux qui ont eu l'occasion de l'approcher. Il était Chevalier de l'Ordre national du Mérite français et Officier du Mérite luxembourgeois.



La maladie de la vache folle

Que s'est-il passé ?

Une maladie nouvelle chez la vache

En 1986 les vétérinaires anglais constatent l'apparition d'une maladie neurologique jusque-là inconnue chez les vaches. Les vaches atteintes présentent des troubles du comportement puis des tremblements et des paralysies avant de mourir en quelques mois. Cette maladie a des allures d'épidémie puisque quand une vache est atteinte dans un troupeau, d'autres (quelques pour-cent) le sont aussi peu après. La maladie touche essentiellement les troupeaux de vaches laitières. Les scientifiques nomment cette maladie « encéphalopathie spongiforme bovine », en abrégé ESB, ou BSE en anglais. Ce nom lui a été attribué parce que le tissu cérébral des victimes observé au microscope ressemble à une éponge. Cette maladie est apparentée à un groupe de maladies connues sous le nom d'« encéphalopathies subaiguës spongiformes transmissibles ». La plus fréquente est la « tremblante » qui frappe les moutons depuis environ deux siècles. La maladie de Creutzfeld-Jacob qui est connue depuis 1920 et qui frappe environ une personne sur un million appartient aussi à ce groupe.

C'est une maladie transmissible

Dès 1987 les vétérinaires établissent que la maladie est passée du mouton à la vache par l'intermédiaire de farines utilisées comme supplément alimentaire chez les animaux. Ces farines sont fabriquées à partir de carcasses d'animaux non utilisables en boucherie, notamment de moutons, mais aussi de vaches malades. Elles sont devenues

contaminantes après qu'on ait simplifié la méthode de fabrication pour en réduire le prix de revient.

Entre 1988 et 1990, les résultats des premières expériences de transmission à d'autres espèces animales (souris, chat, porc...) sont connus : la maladie est transmissible.

La maladie peut-elle passer de la vache à l'homme ?

Cette question a été posée dès le premier rapport scientifique en 1986. La certitude, même si elle n'est pas encore totalement démontrée scientifiquement, n'a pu être acquise qu'en 1996 avec la constatation des premiers cas humains (14 cas connus actuellement) dont la révélation a provoqué la crise que nous connaissons. Ce décalage est dû à la durée qui sépare la contamination de l'apparition des premiers symptômes : deux à cinq ans pour les vaches, au moins dix ans chez l'homme. En fait la suspicion était devenue de plus en plus grande entre 1987 et 1996 et différentes mesures avaient été prises.

Peut-on manger du boeuf ?

Pour

Il y a de nombreux arguments pour le faire et même en Angleterre !

Les muscles (la viande) et le lait des bovins, même malades, ne contiennent pas d'agent contaminant.

Les tissus contaminants ou soupçonnés de l'être (tissus nerveux et abats) ont été interdits à la consommation en Angleterre dès 1989 et interdits d'exportation en 1990. Ces mesures ont été rendues de plus en plus sévères jusqu'à l'embargo de Mars 1996.

La probabilité d'avoir dans son assiette de la viande provenant d'une vache atteinte est quasiment nulle en dehors d'Angleterre. Les vaches malades sont très rares dans les autres pays : 217 cas en Suisse, 125 en Irlande, 37 au Portugal, 22 en

France, ceci depuis 1990.

En Angleterre le nombre de vaches malades a atteint un maximum en 1993 et diminue rapidement depuis, grâce aux mesures d'interdiction d'utilisation des farines de viande pour l'alimentation des bovins en 1988. Les bêtes malades n'ayant en principe jamais été livrées à la consommation humaine, le risque n'a concerné que des animaux atteints mais ne présentant pas encore de symptômes ou des cas de fraude. Ce risque est difficile à évaluer mais sans doute faible.

Contre

Il n'y a qu'un seul argument : peut-on faire confiance aux mesures qui ont été prises ? Ces mesures commencent à faire la preuve de leur efficacité. Leur principe est donc bon, le problème est de savoir si elles sont respectées par tous.

Des leçons à tirer

Le souci de la santé publique doit être une priorité.

Il doit passer avant les intérêts économiques corporatistes ou nationalistes. Cela n'a certainement pas été le cas dans cette crise. L'aspect éthique du problème a été ignoré : pour économiser de l'argent on a pris le risque que des personnes contractent une maladie mortelle. Les retards qui ont été pris pour l'adoption de mesures efficaces ont prolongé l'épidémie. Les tentatives de dissimulation des informations ont abouti à créer la panique. Alors qu'on voulait faire des économies on aura finalement augmenté le coût de la crise.

Les pouvoirs publics doivent être efficaces

Ils doivent être capables de recueillir rapidement les informations, ce qui s'est passé. Ils doivent prendre des mesures rapidement, cela n'a été fait que partiellement du fait de l'incapacité à considérer le risque pour la santé avant le risque écono-



mique. Ils doivent enfin être capables de faire respecter les mesures prises, ce qui n'a sûrement pas été le cas.

L'information des citoyens et une véritable coopération européenne sont la meilleure garantie de la sécurité des consommateurs

La diffusion des informations et la possibilité de débat auraient permis d'arbitrer rapidement entre les intérêts en jeu et finalement évité la chute de la consommation qui s'est produite.

Les attitudes nationalistes adoptées par les gouvernements ont été un facteur aggravant de la crise. On citera notamment le fait que le gouvernement anglais ait interdit l'usage des produits dangereux (farines animales, abats bovins...) sur son territoire mais permis leur exportation! L'embargo actuel sur la viande bovine britannique qui est sans doute excessif du point de vue de la sécurité correspond plutôt à une riposte contre l'attitude de non-coopération du gouvernement anglais avant 1996.

Quand donc parlera-t-on moins de Maastricht et coopérera-t-on plus efficacement ? C'est notre intérêt à tous.

P.G.

Vos nouveaux droits de citoyens de l'Union

Comme les autres citoyens de l'Union, les Français établis au Grand-Duché peuvent s'inscrire, sous certaines conditions de résidence, sur les listes électorales luxembourgeoises pour participer:

- aux élections municipales de leur commune de résidence,
- à l'élection des députés au Parlement européen qui représentent les citoyens de l'Union européenne établis au Grand-Duché.

Pour être électeur, il faut être âgé de dix huit ans accomplis, jouir des droits civiques et ne pas être déchu du droit de vote, être domicilié au Grand-Duché et y avoir résidé, au moment de la demande d'inscription sur la liste électorale, pendant cinq ans au cours des six dernières années pour l'élection du Parlement européen, et pendant six années au moins au cours des sept dernières années pour les élections communales.

Comment vous inscrire ?

L'inscription se fait dans la mairie de votre commune de résidence.

1. Vous devez d'abord réunir un ou plusieurs certificats de résidence prouvant que vous avez bien vécu au Grand-Duché pendant les durées requises. Si vous êtes établi depuis suffisamment longtemps dans la même commune, ce certificat pourra être délivré par la mairie où vous vous inscrirez. Dans le cas contraire, vous devrez vous rendre auparavant dans les mairies de vos dernières résidences pour réunir les pièces nécessaires. Profitez de ces démarches pour demander également les certificats de résidence des autres membres de votre famille.

2. Muni des certificats qui vous concernent, rendez-vous personnellement au bureau électoral de votre mairie de résidence pour déposer votre demande d'inscription. On vous demandera de présenter une pièce d'identité valable (vous pourrez gagner du temps si vous êtes en mesure de laisser à l'administration une photocopie de votre carte d'identité) et de remplir une déclaration précisant votre nationalité, votre adresse sur le territoire luxembourgeois, et que vous n'êtes pas déchu du droit de vote en France.

3. Si vous souhaitez participer dans votre commune aux élections européennes, on vous demandera également de remplir un formulaire sur lequel vous prendrez l'engagement d'exercer votre droit de vote pour les élections au Parlement européen seulement au Grand-Duché et

de préciser, le cas échéant, sur quelle liste électorale vous êtes inscrit en France pour cette élection (si vous votez à l'Ambassade de France pour l'élection du Parlement européen, c'est cette liste qu'il faut indiquer).

Les conséquences de votre inscription

Tant que vous serez inscrit sur les listes électorales luxembourgeoises, vous ne pourrez plus voter en France ou au centre de vote de l'Ambassade pour l'élection au Parlement européen mais vous demeurerez inscrit sur les listes électorales françaises pour tous les autres scrutins (y compris les élections municipales en France).

Attention !

Les listes électorales sont permanentes, en France comme au Grand-Duché. Sauf cas particuliers, vous restez inscrit sur une liste électorales tant que vous n'avez pas demandé votre radiation de cette liste. Vous ne pouvez donc pas, selon l'humeur du moment, choisir de voter tantôt dans votre commune d'attache en France, tantôt au centre de vote de l'Ambassade - voire, le cas échéant, dans votre commune de résidence au Grand-Duché - pour l'élection du Parlement européen. Si vous désirez changer de lieu de vote, vous devez effectuer les démarches d'inscription et de radiation l'année qui précède le scrutin. Au Grand-Duché, la révision annuelle des listes électorales est close le 31 mars au soir. En France, elle est close le dernier jour ouvrable de décembre.

Au Grand-Duché, le vote est obligatoire. Prévenez votre commune si vous êtes dans l'impossibilité de vous rendre aux urnes le jour du scrutin.

Veillez à entreprendre les démarches de radiation et d'inscription avant le 1er avril



Le Républicain gourmand

- Le Maya quoi ?
- Le MAYA QUETZAL
- Quesaco ?
- Un nom d'oiseau, mais surtout un restaurant, une adresse d'amis.
- ah, bon?
- eh oui, bon! D'ailleurs, je t'y emmène.

Dans une rue -pas véritablement folichonne- de Hollerich, une oasis gastronomique et chaleureuse. Un cadre réussi, les murs, plafonds, coins et recoins peints dans des tons différents, dont la juxtaposition péroratoire est pourtant parfaite. Bravo! Même souci d'agencer l'oeil dans la présentation de l'assiette. Et la cuisine? Ah! mes aïeux! goûteuse, savoureuse, délicieuse! et mexicano-guatémaltèque, allais-je oublier de préciser, encore sous l'émotion évocatrice des derniers repas partagés dans ce havre. La carte? Les classiques latino-américains - mais autrement troupés que les plats, c'est le cas de le dire, navrants que l'on vous propose dans de trop nombreux «Tex-Mex», Forts Alamo de la pensée unique bistrotière - et de nom-



Pour recevoir gratuitement le Républicain du Coin renvoyez le coupon ci-dessous à l'Adfe

BP-1526, L-1015 Luxembourg

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

breuses spécialités comme le Lumo Ushuaïa, le Ceviche de camarones, le Curanto ou le Pollo cartuja... Un conseil ? Pour un premier contact (je ne connais que des multi-récidivistes !), attaquez, après une Marguerita (la boisson, pas la pizza !) de bonne facture les FAJITAS, de viande ou de poisson, préparées pour deux personnes. Si vous venez à bout, au-delà du plaisir gustatif, de vos portions, je vous offre le PISCO SOUR. C'est que tout cela est, en outre, généreusement servi. Je ne m'étendrai pas sur la qualité des produits, à laquelle veillent de manière sourcilleuse les chefs ALEXIS, RODRIGO, JEROME et DANILO, qui nous viennent du Chili, de France et des Philippines (quel beau pays que le Luxembourg !). Le service est à l'unisson, efficace et d'une grande gentillesse, emmené par JACKY, natif de Dieulefit -on ne sait pas s'il(s) le regrette(ent) - et les accortes ESTHER («la vecina») et FIOR (la bien nommée), aimables représentantes de l'île de Saint-Domingue. Sans oublier, bien sûr, le non moins sympathique PACO, caballero bon teint, qui dégaine plus vite que son homme, les margaritas, caïpirinhas, cuba libre et autres cocktails. Vous le retrouverez à la salsothèque qu'il anime dans les caves de cette bonne maison.

Les plus : le parking réservé à la clientèle dans une arrière cour, la terrasse, le plat du jour à midi, le rapport qualité-prix, l'ambiance, les moustaches du docteur OSWALDO.

Le MAYA QUETZAL,
31, rue Beaudoin.

L-1218 LUXEMBOURG.

☎ 29.57.95

PEE-WEE

Le Républicain du Coin, n°1
publication trimestrielle.

Imprimerie Polyprint
44, rue du Canal

L-4050 Esch-sur-Alzette

P/S/324

L'agenda du coin

EXPOSITION

Images d'architecture contemporaine en France et en Allemagne
du 8 janvier au 7 février, du lundi au vendredi de 11.00 h à 17.30 h. Galerie d'Art contemporain (Am Tunnel) BCEE. Entrée 16 rue Zithe, Luxembourg.

THÉÂTRE

Nuit d'Ivresse de Josiane Balasko
TOL, salle Christiane Schlechter, 143 route de Thionville, Luxembourg. Représentations à 20.30 h : les 8, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 24, 25, 31 janvier et le 1er février. Représentation le 26 janvier à 17.30 h. ☎ 49 31 66.

Les justes d'Albert Camus
Théâtre du Centaure, Am Dierfgen, 4 Grand-Rue, Luxembourg. Représentations à 20.00 h : les 15, 17, 18, 22, 24, 25, 29, 31 janvier. Représentations à 18.30 h : les 16, 19, 23, 26, 30 janvier. ☎ 22 28 28.

Les Femmes savantes de Molière
Théâtre des Capucins, 9 place du Théâtre, Luxembourg, le 20 janvier à 20.00 h et le 21 janvier à 18.30 h. ☎ 22 06 45.

Don Giovanni de Mozart
Théâtre municipal de Luxembourg, 2 rond-point Schuman, Luxembourg, à 20.00 h, les 20, 21 et 22 janvier. ☎ 47 08 95.

BALLET

Die Schöpfung, Leipziger Ballet
Théâtre municipal de Luxembourg, 2 rond-point Schuman, Luxembourg, les 25, 26 et 27 janvier à 20.00 h. ☎ 47 08 95.

Calendrier non garanti. Vérifiez les dates de représentation auprès des organisateurs.

**Meilleurs vœux
pour l'année 1997**

